



Commune d'HAUTOT LE VATOIS

Compte-rendu de la réunion du Conseil municipal

du 27 décembre 2018

Le Conseil municipal s'est réuni le 27 décembre 2018 à 20 H 30 avec comme ordre du jour les points suivants :

- apurement des comptes du syndicat intercommunal de construction de gendarmerie de Fauville-en-Caux suite à sa dissolution,
- questions et informations diverses.

L'ensemble des membres du Conseil municipal était présent à l'exception de Mme Lydie ADE excusée.

- Lors de sa dernière réunion, le syndicat intercommunal de construction de gendarmerie de Fauville-en-Caux a approuvé les modalités de régularisation des comptes afin de permettre sa dissolution définitive. Pour cela chaque commune composant le syndicat doit adopter une délibération dans les mêmes termes avant le 31 décembre 2018. Celle-ci prévoit notamment le reversement à la commune d'Hautot-le-Vatois d'une somme de 2 977,14 €. Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour approuver cette délibération.

Questions complémentaires

1. M. Jérôme PETIT explique au Conseil municipal que suite aux travaux d'isolation réalisés à l'étage de la Mairie, il est nécessaire désormais de poursuivre la démolition de l'escalier intérieur afin de créer un local archives dans l'espace ainsi libéré et dans le même temps de prévoir la construction d'un escalier extérieur pour accéder à l'étage. Le Conseil municipal donne son accord pour les demandes de subventions correspondant aux devis reçus, soit environ 13 000 €.
2. Le Conseil municipal donne son accord pour faire des demandes de subventions afin de réaliser la réfection du chemin de l'âne gris et d'une partie du chemin de la cour souveraine et des caniveaux correspondants. Le devis s'élève à environ 14 000 €.

3. Suite à une annulation de permis de construire, le Trésorier d'Yvetot demande à la commune de rembourser la taxe d'aménagement versée par un particulier. Le Conseil souhaite, avant de délibérer, connaître le montant exact de la somme versée à la commune.

Informations :

- Monsieur le Maire informe le Conseil qu'un adjudant-chef du Service Départemental d'Incendie et de secours viendra dans la commune le 8 janvier à 10 H 00 afin de donner son avis sur des aménagements de lutte contre les incendies au Ver-à-Val.
- M. Marc ROBERT et M. Claude BELLIN, respectivement délégué titulaire et délégué suppléant au Syndicat Mixte d'Eau et d'Assainissement du Caux Central, présentent au Conseil le projet de rénovation de l'usine de traitement d'Héricourt-en-Caux.

Préambule à la réunion du 14 novembre 2018

Présentation de la rénovation de l'usine de traitement d'Héricourt-en-Caux

Pourquoi cette rénovation ?

- Sécuriser la ressource : actuellement le prélèvement provient essentiellement des deux forages du champ captant d'Héricourt-en-Caux situé à 20 m de la surface, donc très sensible à la turbidité et à la présence de nitrates et de pesticides. Les captages de Sommesnil et d'Envronville (Le vert-Buisson) sont sollicités en cas de besoin.
- Sollicitations fréquentes de l'Agence Régionale de Santé quant à la qualité de l'eau.
- Le système actuel de filtration ne correspond plus aux normes en vigueur.
- La capacité actuelle de l'usine ne répond pas aux besoins d'extension du territoire.

Le projet en cours :

- Création d'un nouveau captage à La Valette.
- Création d'un nouveau bâtiment sur le site actuel à l'arrière de celui existant. Il intégrera une unité de décarbonatation (élimination partielle du carbonate (calcaire)) ainsi qu'une unité de traitement des pesticides. Elle sera conçue de manière à pouvoir y adjoindre ultérieurement une unité de traitement des nitrates. L'architecture retenue s'intégrera dans l'environnement et a été validée par l'architecte des bâtiments de France.
- La capacité de production passera de 250 à 400 m³/heure en pointe. Ce qui permettra de répondre aux besoins d'extension de l'habitat (cf. PLUi).

- Le choix de la décarbonatation correspond à la fois à une dimension technique (colmatage des canalisations réduisant le débit) et sanitaire du fait des risques de prolifération bactérienne dans les dépôts calcaires. De plus le coût d'une décarbonatation collective est nettement moins élevée que les dispositifs individuels (adoucisseurs), estimé entre 15 et 60 € annuel pour le premier et entre 150 à 300 € pour le second. Le surcoût sur la facture d'eau est estimé entre 10 à 15 centimes par m³. Ceci ne tient pas compte de l'économie réalisée par l'allongement de la durée de vie de tous les appareillages utilisant de l'eau chaude (robinetteries, tuyauteries, machines à laver, cafetières, ...).

Le coût et le calendrier :

- Le coût de cette nouvelle installation se monte à un peu moins de 6 millions d'Euros, déjà intégré au plan pluriannuel d'investissement.
- Il doit être financé à hauteur de 40 % par l'Agence de l'eau et entre 10 à 15 % par le Département. Le reste est assuré par un emprunt.
- Dans un premier temps le calendrier avait pris un peu de retard, mais il a été rattrapé pour pouvoir bénéficier de la prise en compte dans l'attribution de la subvention par l'agence de l'eau de 40 % sur la totalité du projet, y compris la décarbonatation, ce qui est possible dans le 10^{ème} programme mais qui ne l'est plus dans le 11^{ème}.
- A ce jour, le marché a été attribué et le permis de construire va être déposé avant la fin du mois de novembre. Les travaux devraient commencer au deuxième trimestre 2019 et se terminer fin 2020. Il est à noter que le basculement de la distribution de l'eau devrait être effectif 9 mois après le début des travaux, soit vers le début de l'année 2020.
- Des réunions d'informations vont être organisées et une communication mise en place.

- **Mise à jour du site internet de la commune** : Depuis le dernier compte rendu du Conseil municipal, le site internet de la commune (<http://www.hautot-le-vatois.fr>) s'est enrichi dans la rubrique "actualité" d'un article et de photos sur la cérémonie du 11 novembre, sur la sortie patinoire du 14 décembre organisée par le comité des loisirs, d'une annonce de la gendarmerie qui recrute des chiens pour son centre d'entraînement cynophile, d'une information de la Communauté de Communes Yvetot Normandie sur la possibilité de faire prendre sa maison en photo avec une caméra thermique, d'un article sur la cérémonie des vœux du 12 janvier ainsi que d'une information sur le piégeage des frelons asiatiques (cette information est également disponible dans la rubrique informations pratiques).